

# COMMUNE DE FAOUG



## Avis d'enquête

En application de l'article 41 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Municipalité de Faoug soumet à l'enquête publique complémentaire **du 20.06.2025 au 20.07.2025**

- le Plan d'Affectation Communal (PACom)
- le Règlement sur le Plan d'Affectation Communal (RPACom)

Le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT est disponible pour consultation.

Le dossier a été déposé au Greffe municipal et peut être consulté durant les heures d'ouvertures ou sur rendez-vous. Il est également disponible sur le site internet de la Commune:  
[www.faug.ch](http://www.faug.ch).

Les observations ou les oppositions doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

Délai d'intervention: 20 juillet 2025.

La Municipalité